



Académie des sciences d'outre-mer

Les recensions de l'Académie ¹

L'intégration économique au service du développement durable : l'exemple de l'Afrique centrale / Jean Mbuyu Luyongola
éd. Larcier, 2014
cote : 60.148

Être ou avoir été dans les allées du pouvoir ne préjuge pas forcément d'avoir été ou d'être encore un chercheur averti et de produire des ouvrages qui ne sont pas seulement de circonstance. Tel est le cas de cette volumineuse analyse de l'une des questions qui mettent en jeu l'avenir du continent africain. Et qui correspond du reste à des préoccupations plus larges, définies et partagées au niveau mondial, celui du « développement durable ».

Il s'agit ici d'un texte qui ne s'adresse pas au lecteur pressé. Il relève plus de la référence utile aux lecteurs désireux de situer, dans un cadre plus généralement mondial, un exemple régional et ses particularités. Donc aux étudiants, aux économistes, aux juristes, aux africanistes soucieux des problématiques d'aujourd'hui.

Une postface apprend au lecteur, pressé ou non, d'entrée de jeu s'il effectue un premier survol de l'ouvrage, *in fine* s'il en a studieusement pris connaissance depuis le début, que ledit ouvrage « est le résultat de la thèse magistralement défendue par Jean MBUYU en novembre 2013 à l'Université de Kinshasa ».

Une curiosité qui s'avère *in fine* utile à ce lectorat : en début d'ouvrage un sommaire, vraie table des matières si celle-ci n'existait pas en fin de volume. En fait, cette dernière évoque presque page par page le contenu. Donc, consulter le « sommaire » pour avoir une idée de la structure de l'ouvrage et la « table des matières » pour savoir comment chemine dans le détail l'auteur.

Au-delà de cette remarque éditoriale, venons-en à la substance.

En deux grandes parties, l'auteur traite d'abord de l'intégration économique et en quoi elle constitue une nécessité pour un développement durable des États, puis plus précisément des « voies et moyens pour une intégration efficace en vue du développement durable en Afrique centrale ».

Très logiquement, il définit en une trentaine de pages la notion d'« intégration économique », cela était indispensable tant le maintien assumé de l'actuelle géopolitique des



¹ Les recensions de l'[Académie des sciences d'outre-mer](http://www.academieoutremer.fr) sont mises à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transcrit](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/).
Basé(e) sur une œuvre à www.academieoutremer.fr.



Académie des sciences d'outre-mer

États, déjà nations ou implicitement destinés à le devenir, semble incompatible avec une « intégration », même limitée par son qualificatif d' « économique ». D'autres exemples de par le monde, notamment celui de l'Union européenne, montrent bien les risques de confusion et de malentendu. La revue à laquelle l'auteur procède va des précédents ailleurs dans le monde et en Afrique, elle évoque des États qui, sans renoncer à leur souveraineté, souhaitent avoir un projet commun, notamment dans le domaine économique.

Il replace cette notion dans le cadre de la « mondialisation », dont il rappelle historique et étapes et conclut que cette dernière ainsi que l' « intégration économique » ont pour « objectif ultime le développement durable ». Lequel donne à son tour lieu tout au long de ces pages à la définition de ses composantes : l'environnement, l'économie, le social, la démocratie participative.

Puis l'on revient aux « différentes voies d'intégration », à travers les infrastructures de transport, routières et ferroviaires, l'harmonisation des règles de droit... L'on retombe alors dans des problématiques connues, notamment pour l'Afrique subsaharienne, celle de la création d'inter réseaux jusqu'à aujourd'hui trop tournés vers l'extérieur, héritage de la période coloniale où l'exportation hors d'Afrique de matières premières pas ou peu transformées constituait la base de l'économie.

L'auteur, décidément pédagogue averti, décrit une démarche exemplaire, supposée bien illustrer le mécanisme d'intégration, celle de la CNUCED. Puis il aborde plusieurs autres exemples, l'ALENA, le MERCOSUR, le CARICOM...

Ces analyses lui permettent de conclure ainsi sa première analyse : « Les accords d'intégration régionale sont en majorité motivés par des raisons économiques, ce qui justifie l'abondante littérature dans ce domaine... L'intégration régionale peut également servir des intérêts de puissance et d'influence, répondant à l'adage « l'union fait la force ». C'est surtout le cas des États de petite taille et des puissances moyennes qui, par ce moyen, cherchent non seulement à attirer des investissements, mais également à renforcer leur pouvoir de négociation sur la scène internationale ».

Nous avons insisté sur ces premières dizaines de pages de l'ouvrage car on y relève l'axe de la réflexion de l'auteur : l'Afrique subsaharienne et notamment centrale participe entièrement à une mondialisation supposée bénéfique et propice à un développement durable tel que compris aujourd'hui au niveau international en créant dans son espace géopolitique et géoéconomique des structures d'intégration.

Par la suite, toujours dans sa première partie, l'auteur décrit l'état des lieux des blocs régionaux d'Afrique centrale.

La seconde partie traite des stratégies de ces blocs régionaux, de la nécessité d'un droit régional à tout le moins harmonisé, on l'a déjà vu dans la première partie, préoccupations significatives de l'auteur.



Académie des sciences d'outre-mer

De nombreuses références en notes de bas de page informent le lecteur sur les sources bibliographiques auxquelles il a puisé.

Certes, un sujet aussi vaste ne peut être traité de manière exhaustive dans le cadre d'une thèse, encore moins de son édition « grand public ». Plusieurs des thèmes abordés appellent des commentaires, ce qui promet au lecteur averti un dialogue intérieur à défaut d'être mené avec l'auteur.

Soulignons à nouveau un autre point qui justifie l'intérêt du lecteur : le retour à l'école (ici à l'université) d'un avocat qui fut ministre, homme proche des allées du pouvoir, notamment dans des fonctions qui relèvent plus de la sécurité que du développement durable, ou dans un autre domaine, de la défense des droits humains.

Jean Nemo